

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 428

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 11

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« des dispositions du »,

les mots :

« de la réduction prévue au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.